**Charte et Conditions générales de vente**

Les présentes ont été mises à jour le 26/01/2024

Elles s’appliquent aux relations contractuelles entre :

**Marion Damelon Desmaison, EI**

**Numéro SIREN : 904 815 974**

**166 B rue Aguesseau – 92100 Boulogne Billancourt – France**

**Tel : 33 6 27 11 30 30**

**Mail : energ8sens@gmail.com**

Ci-après désigné « Le Professionnel »

**Et**

Tout client des prestations de services du Professionnel telles que précisées aux termes des présentes.

**Merci de prendre connaissance des présentes avant votre première séance.**

**Article 1 - Présentation du Professionnel**

Le Professionnel est coach, praticienne en PNL, praticienne en ThetaHealing, praticienne en EFT, thérapeute énergétique, magnétiseuse, secouriste en santé mentale.

Le Professionnel a obtenu le certificat de Coach professionnel en 2022.

Le Professionnel a obtenu le certificat de thérapeute énergétique en 2021.

Le Professionnel a obtenu les certificats de praticienne en ThetaHealing en 2020.

Le Professionnel a obtenu le certificat de praticienne en PNL en 2021.

Le Professionnel a obtenu le certificat de secouriste en santé mentale en 2023.

**Méthodes d’accompagnement**

Mes services sont proposés en présentiel : A Rueil Malmaison ou à Boulogne et en distanciel via Zoom. 3 semaines après la séance nous convenons d’un rdv téléphonique qui permet de faire le point et d’envisager ou non une autre séance.

Je réponds principalement à des problématiques liées à des émotions bloquées, en lien avec des croyances limitantes et vous accompagne pour les libérer.

**Contre-indications**

**Mes services ne sont pas adaptés pour toute personne présentant des troubles de déréalisation ou de dépersonnalisation.**

**Prendre RDV**

**Les RDV s’effectuent soit par mail soit par téléphone. Après confirmation, Marion Damelon Desmaison envoie toutes les informations :**

* **Par texto pour les rdvs en présentiel.**
* **Par mail pour les rdvs en distanciel.**

**LA PRISE DE RDV IMPLIQUE L’ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE.**

**Article 2 - Conditions d’annulation**

Lorsque le Professionnel inscrit une séance dans son agenda, il vous réserve un temps au cours duquel il est entièrement à votre écoute. Si vous annulez une séance au dernier moment, il ne peut disposer de ce temps pour recevoir une autre personne. C’est pourquoi et sous réserve de l’exercice de votre droit de rétractation tel que prévu à l’article 6 ci-après, toute séance non annulée **48 heures** à l’avance est due.

Réciproquement, si, pour quelque raison que ce soit, le Professionnel ne pouvait être présent à une séance, il vous devrait une séance gratuite.

**Article 3 - Tarifs et modes de paiement**

**Le prix total des prestations s’élève à : 80 euros TTC pour les majeurs et 60€ TTC pour les mineurs.**

Le paiement sera effectué par espèces, ou par virement bancaire, ou par Paypal ou par chèque.

Le Professionnel établira une facture correspondant aux sommes dues si demandé.

Lorsqu’un échéancier a été convenu entre le Professionnel et le client, le Professionnel se réserve le droit de suspendre l’exécution de sa prestation jusqu’à réception du complet paiement de l’échéance concernée.

**Article 4 - Responsabilité**

Bien que le Professionnel mette tout en œuvre pour fournir un accompagnement de qualité, son obligation se limite à une obligation de moyens. Le Client reconnaît ainsi que le Professionnel ne saurait garantir qu’un résultat ou un avantage particulier sera obtenu à l’issue de la Prestation.

LES SERVICES FOURNIS PAR **MARION DAMELON DESMAISON / ENERG8SENS** NE DOIVENT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER AUX CONSEILS ET CONSULTATIONS D’UN PROFESSIONNEL QUALIFIE EN MATIERE MEDICALE. L’ACHAT DES SERVICES AUPRES DE **MARION DAMELON DESMAISON / ENERG8SENS** NE DOIT EN AUCUN CAS SE SUBSTITUER A DES TRAITEMENTS MEDICAUX OU PARAMEDICAUX PRESCRITS PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE. SI VOUS ETES SUIVI PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE, NOUS VOUS RECOMMANDONS FORTEMENT D’AVERTIR CE PROFESSIONNEL AVANT DE RECOURIR A NOS SERVICES.

**Article 5 - Confidentialité**

Ce qui est dit en séance est couvert du sceau de la confidentialité absolue. Le Professionnel peut toutefois se considérer délivré de ce secret si le client ou des tiers sont en danger, dans les limites fixées par la loi. En particulier, cet engagement de confidentialité ne s’applique pas dans les cas suivants :

* lorsque la loi, le règlement ou toute autre injonction juridictionnelle ou administrative contraindrait le Professionnel à révéler des Informations Confidentielles ; ou
* lorsque les Informations Confidentielles sont dans le domaine public, sous réserve qu’elles ne soient pas devenues publiques du fait du Professionnel, en raison d’une violation légale, réglementaire ou contractuelle ; ou
* lorsque le Client a préalablement autorisé le Professionnel, par écrit, à en disposer librement.

**Le Professionnel peut être amené à traiter des données personnelles du Client et s’engage à respecter les obligations qui lui incombent au regard de la règlementation générale de la protection des données personnelles « RGPD ».** Dans le cas d’un transfert nécessaire auprès d’un tiers (sous-traitant, prestataire de services, etc.), le Professionnel s’assure de la réciprocité du traitement des données, auquel cas, le Professionnel informera le Client au préalable pour recueillir son consentement.

Le traitement des données personnelles est détaillé dans la politique de confidentialité publiée sur le site internet **energ8sens.com** garantissant au Client la transparence et la sécurité du traitement.

**Article 6 - Droit de rétractation**

Les stipulations du présent article ne valent qu’en ce qui concerne le client particulier soumis aux dispositions du Code de la consommation.

Conformément aux dispositions de l’article L. 221-18 du Code de la consommation, le client dispose d’un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités. Si le délai de quatorze (14) jours vient à expirer un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu’au premier jour ouvrable suivant.

Pour exercer son droit de rétractation, le client doit informer le Professionnel de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l’expiration du délai prévu à l’article L. 221-18 du Code de la consommation, une déclaration dénuée d’ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter. La demande de rétractation devra se faire par mail à l’adresse suivante : energ8sens@gmail.com. La date de réception de la notification détermine la date de résiliation.

Toute rétractation notifiée dans le délai de quatorze (14) jours donnera lieu à un remboursement par le Professionnel de tous les paiements reçus, au plus tard trente (30) jours à compter du jour où il sera informé de la décision de rétractation.

**Article 7 - Les engagements du Professionnel**

Le Professionnel s’engage à :

* la confidentialité des échanges avec le client, sous réserve des exceptions prévues par la loi et précédemment énoncées.
* accueillir le client en toute bienveillance.
* être à l’écoute du client et lui offrir un espace dédié pour échanger et pouvoir le servir au mieux.
* adopter en toutes circonstances une attitude professionnelle.
* continuer à me former et à être supervisé par mes paires.
* référer le client à un médecin ou autre un professionnel de santé dans le cas où il considère que les attentes du client relèvent du secteur médical.
* ne jamais encourager le client à arrêter ses traitements médicaux en cours.

**Article 8 - Les engagements du client**

Le client s’engage à :

* être à l’heure pour ses séances.
* venir avec un esprit ouvert et bienveillant.
* ne pas être irrespectueux.
* rester responsable de ses actes et paroles.
* informer le Professionnel dans le cas où le client ne souhaite pas continuer les séances.

Le client a toute liberté de choisir librement sa méthode d’accompagnement et son professionnel, et de modifier ce choix s’il l’estime nécessaire.

**Article 9 - Réclamations et règlement amiable des litiges**

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation « *Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un Professionnel*. ».

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L. 611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel. Le texte couvre les litiges nationaux et les litiges transfrontaliers.

Pour toute difficulté, nous vous invitons à nous contacter à : energ8sens@gmail.com

**Article 10 - Loi applicable et juridictions compétentes**

Le présent contrat et les obligations qui en découlent sont soumis à la loi française.

En cas de litige, les juridictions françaises seront compétentes.